

Robert SCHUMAN

Le 15 février 1951

à Paris, à la Conférence pour l'Organisation de l'Armée européenne

En ouvrant cette Conférence, au nom du Gouvernement français, je remercie les Puissances qui ont bien voulu accepter son invitation. A neuf mois d'intervalle, le Gouvernement français a pris deux initiatives qui visent, l'une et l'autre, à créer des institutions européennes d'un type entièrement nouveau. Le Traité qui a pour objet la mise en commun de la production du charbon et de l'acier vient d'être élaboré par les six Délégations qui, depuis le 20 juin 1950 ont su donner à cette idée une expression et une forme concrètes. Vous rappellerai je que cette idée n'a pas été sans rencontrer, dès le début, à côté d'adhésions et d'espoirs enthousiastes, de l'étonnement et du scepticisme ? De telles innovations heurtent toujours la routine et inquiètent les prudents; il faut loyalement reconnaître qu'elles ne sont pas dépourvues de risques. Cette fois ci, il n'en est pas autrement, et je crois même démêler dans l'accueil qui nous a été fait, un peu moins d'enthousiasme et plus de scepticisme.

Pourtant, l'idée de l'armée européenne n'est pas de notre invention. Au mois d'Août 1950, elle a été consacrée par un vote de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. On l'a, à différentes reprises, fait figurer dans la nomenclature des institutions jugées inséparables d'une Europe unifiée. Ce n'est donc pas l'idée en elle-même qui effraie, et les critiques sont moins inspirées par l'hostilité contre l'Organisation supranationale en elle-même, que par le sentiment que notre initiative est inopportune ou prématurée. Notre proposition est faite à un moment où les Nations du Pacte Atlantique organisent péniblement leur défense. Allons -nous contrarier cet effort qui a été trop longtemps retardé, compliquer une entreprise si vaste et si difficile en elle-même? Telle est la question qui nous est posée.

Ma réponse est nette, et ce n'est pas la première fois que nous la formulons : si notre initiative avait pour effet de mettre en péril ou simplement de retarder la défense atlantique, si la preuve en était faite, nous n'hésiterions pas à retirer notre proposition. Rien, en effet, ne doit nous distraire de l'organisation entreprise en commun sur le plan atlantique, en vue de répondre aux nécessités immédiates. Aucun doute ne doit subsister à cet égard dans l'esprit de qui que ce soit. Toutefois, le système atlantique, s'il répond et suffit à des exigences urgentes, en même temps que temporaires, laisse subsister le problème de l'Europe.

Nous croyons qu'en tout état de cause, quelles que soient les solutions intercontinentales ou mondiales adoptées par ailleurs, il y a une Europe à organiser, une Europe à faire sortir d'un morcellement devenu anachronique et absurde, une Europe qui doit dépasser le stade des nationalismes surannés. Cette vérité, nous l'avons reconnue et nous la proclamons dans le domaine de l'économie et du politique; elle vaut aussi pour l'organisation de la défense, lorsqu'on recherche une structure militaire permanente. La défense atlantique et la défense européenne n'ont donc rien d'incompatible, ne font pas double emploi, mais se situent sur un plan différent. L'organisation atlantique est un système de coalition d'armées nationales, groupées sous un commandement unique.

L'armée européenne doit être une armée supranationale, se substituant aux armées nationales, progressivement, mais définitivement. Ceux qui avec nous admettent un tel objectif nous font une autre objection: peut-on concevoir et mettre en œuvre une armée européenne avant que l'Europe soit constituée, au moins dans ses éléments essentiels? Comment, en d'autres termes, organiser une armée et l'entretenir avant qu'il y ait une autorité politique européenne, un Gouvernement et un Parlement européens ou les deux réunis? La logique pure semble donner raison à nos critiques.

Mais les hommes politiques, s'ils sont nécessairement guidés par ailleurs par des principes et orientés vers des objectifs généraux, sont avant tout aux prises avec les exigences quotidiennes de la vie. Tous les jours, il nous arrive d'envisager, d'accepter des solutions fragmentaires, en face de besoins impérieux qui ne peuvent attendre des réalisations d'ensemble. L'Europe, nous en avons la conviction, ne naîtra pas d'un seul jet, comme une cité idéale. Elle se fera et est en train de se faire pièce par pièce, secteur par secteur, l'ancien et le nouveau restant temporairement juxtaposés dans une progression plus ou moins rapide, avec des ajustements constamment vérifiés par l'expérience et adaptés aux besoins pratiques.

Telle sera aussi, Messieurs, votre tâche. Pour la faciliter, le Gouvernement français a exposé dans un mémoire qui vous sera distribué, sa conception d'une armée européenne, la façon dont il estime possible de la constituer par étapes, dans les circonstances présentes. Ce document est simplement destiné à vous servir de base de discussion. Je me bornerai à en extraire quelques idées directrices. A l'intérieur de la Force atlantique trouvera sa place une armée européenne, instrument permanent de la sécurité de notre continent, élément essentiel de l'intégration de l'Europe.

Mon Gouvernement a proposé que la création de cette armée s'accompagne de l'établissement d'institutions politiques ; l'œuvre à laquelle il a convié vos Gouvernements est, à son avis, autant politique que militaire. Ces institutions, vous en connaissez déjà les grandes lignes. Il s'agit, au début, de désigner un Commissaire européen à la Défense, collaborant avec un Conseil de Ministres, sous le contrôle d'une Assemblée interparlementaire. Sans de telles institutions, une armée commune à des pays démocratiques ne se conçoit pas; elles présideront à son recrutement, à son entraînement et à son entretien.

Nous souhaitons que le Commissaire européen à la Défense reçoive des pouvoirs assez étendus. Sa tâche sera lourde, il ne pourra la remplir que si les moyens juridiques et matériels lui en sont donnés. Sinon, il ne sera qu'un fonctionnaire international de plus, lié par nature à la bonne ou à la mauvaise volonté des Gouvernements qui l'auront institué, sans véritable pouvoir, comme sans responsabilité. Tenu d'appliquer les directives qui lui seront données par les organismes atlantiques, le Commissaire européen assurera la mise en condition des contingents fournis par chaque pays et la formation d'unités européennes; il faut qu'en cela il puisse aller résolument de l'avant, assuré qu'il sera de l'appui des Gouvernements qui l'auront investi et lui auront délégué une part sans cesse croissante de leur autorité. Cette autorité, il devra l'exercer de la même manière à l'égard de tous, sans discrimination et dans le plus parfait esprit de justice et d'égalité.

L'armée européenne n'est dirigée contre aucun Etat, pas plus qu'elle ne doit servir les intérêts de tel ou tel; elle sera au service de l'Europe. Certes, il est des disparités de fait. Certains pays ont des charges hors d'Europe et doivent pour les assurer conserver à leur disposition des forces non intégrées dans l'armée européenne. D'autres pays n'ont pas d'armée nationale. Ces circonstances découlent d'une différence de situation et non d'une inégalité de traitement. Le mémoire français vous propose les procédés et les étapes grâce auxquels, à travers ces diversités, on pourra s'acheminer vers l'armée européenne unique.

Celle-ci sera sans cesse augmentée de toutes les unités constituées ou disponibles qui seront affectées à la défense de l'Europe, jusqu'à ne plus laisser subsister, à la disposition des gouvernements, que les troupes de souveraineté et les forces de police et de sécurité. Tel est le but final. Mais l'armée européenne ne peut surgir du jour au lendemain des rangs des troupes nationales. Il ne suffit pas de mettre sur les manches de nos soldats et de nos officiers l'écusson "Europe". Il s'agit de recruter dans les pays associés, selon des règles à définir, des contingents soumis à une autorité commune, dotée de statuts et de règlements analogues, équipés d'armements identiques, de les insérer dans de grandes unités comprenant des contingents de nationalités diverses.

Former et entraîner ces contingents, les encadrer solidement, est une œuvre progressive qui se développera à travers différents stades, en fonction desquels seront aménagés les pouvoirs du Commissaire, ses relations avec le Conseil des Ministres, l'accroissement des effectifs et la fusion toujours plus poussée des contingents. Nous ne devons pas oublier, au cours de nos travaux, que notre but immédiat est de constituer un outil militaire d'une efficacité certaine, de démontrer non seulement à nos techniciens, mais à nos peuples que l'armée de l'Europe unie est apte à être utilisée contre un éventuel agresseur, avec une cohésion et une vigueur au moins aussi grandes que des armées.

C'est pourquoi, il nous faudra rechercher avant tout des solutions concrètes et valables, fussent-elles limitées dans leur ampleur. Aux soldats et aux officiers de l'armée future, il faut un esprit européen; quelle que soit leur origine, il faut, sans tarder, les habituer à vivre ensemble, à s'instruire, à manœuvrer en commun. A défaut de cela, nous ferions œuvre vaine et factice. Voici donc, Messieurs, dans ses grandes lignes, la tâche que le Gouvernement Français vous suggère d'accomplir. C'est son intime conviction qu'il faut communiquer aux peuples de l'Europe la conscience de leur solidarité, leur donner en même temps les institutions et les moyens qui leur permettront de la mettre en œuvre. Nous sommes engagés dans cette voie.

Cinq années après la création de la deuxième guerre mondiale, oubliant leurs luttes passées dans le souci de leur avenir commun, des nations naguère profondément divisées, se réunissent autour d'une même table pour tenter de substituer à ce qui fut l'instrument même de ces luttes, aux armées nationales, une armée commune qui ne pourra plus servir qu'à la défense de leur civilisation commune. Telles sont les idées directrices que le Gouvernement Français soumet à vos réflexions et à vos délibérations.

Au cours de cette Conférence, comme dans l'application de ses conclusions, tous les pays coopéreront sur une base d'égalité complète, égalité des droits et des devoirs envers la communauté. Votre participation aux travaux de cette Conférence n'aura pas le même caractère pour tous les pays qui ont accepté notre invitation. Ceux d'entre vous qui seront de simples observateurs suivront les débats, non seulement en curieux, mais, je l'espère, avec le désir d'être convaincus que les objectifs proposés ne sont pas une vue de l'esprit; que ces objectifs se situent, au contraire, dans la réalité d'une Europe naissante; qu'ils répondent à la fois à la structure générale et aux besoins de cette Europe.

Je salue particulièrement Messieurs les Délégués des Etats Unis et du Canada, dont la présence parmi nous est un encouragement précieux, parce qu'elle nous prouve l'importance que nos amis américains attachent à notre entreprise européenne. Quant aux Délégations qui ont accepté de participer pleinement à nos travaux, malgré les difficultés que nous aurons à vaincre, je les remercie de partager notre foi et notre effort. Les nations atlantiques qui ont signé leur pacte, il y aura bientôt deux ans, ont fait, elles aussi, un acte de foi, de foi en leur force commune.

C'est à ces nations que nous avons fait appel pour créer, dans un cadre plus restreint, mais au service de la même cause, une association plus étroite s'intégrant dans la communauté atlantique. Aux nations atlantiques est venue se joindre, à notre demande, l'Allemagne occidentale. A plusieurs reprises, nous avons marqué que nous ne pouvons concevoir l'Europe sans l'Allemagne. Aujourd'hui, nous lui proposons d'assumer sa part dans l'effort commun de défense commune, au même titre avec les mêmes droits et charges, que tous les pays libres, placés par la géographie et le destin en face des mêmes dangers et des mêmes problèmes.

En regard de tous les pays européens ici représentés, leur coopération s'explique par une solidarité de fait qu'il serait insensé de méconnaître. Nous ne voulons nous livrer à aucune improvisation, dictée par des nécessités immédiates. L'œuvre que nous entreprenons ne sera pas limitée dans le temps; elle devra être une construction durable, expression d'une communauté européenne définitivement établie.